

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR JEAN-PIERRE KOHLER, DÉPUTÉ (CS-POP), INTITULÉE « LE PROJET D'ACCORD SUR LE COMMERCE DES SERVICES (ACS/TISA) ET LES SERVICES PUBLICS JURASSIENS » » (N°2679)

En tant que membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Suisse a signé des accords en matière de commerce international des services, notamment l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Il constitue, avec l'accord sur les marchandises (GATT 94) et l'accord sur la propriété intellectuelle (ADPIC), l'un des trois piliers du système commercial multilatéral de l'OMC. Dans le cadre de l'AGCS, chaque membre prend des engagements couvrant les différents secteurs des services en vue d'offrir l'accès au marché à des prestataires étrangers. Les engagements pris sont donc différents pour les différents membres du AGCS, chacun disposant d'une liste individuelle d'engagements.

Le projet de nouvel accord plurilatéral sur le commerce des services (ACS) ou TISA en anglais (Trade In Service Agreement) est négocié depuis plus de deux ans à Genève sous la conduite conjointe des Etats-Unis et de l'Australie par 23 parties, dont la Suisse et l'Union européenne, soit 50 États membres de l'OMC. L'existence de ces négociations a été révélée en avril 2014 par Wikileaks qui a divulgué une partie de son contenu. Les négociations visent notamment une déréglementation de l'ensemble des services publics. L'objectif de cette initiative est de conclure un accord complet sur le commerce des services, dont les travaux se basent sur l'AGCS.

Le Gouvernement rappelle que la politique en matière de commerce international est du ressort de la Confédération. Toutefois, l'entrée en vigueur d'un accord tel l'ACS pourrait avoir des répercussions sur le canton. Etant donné que les négociations sont en cours, les conséquences éventuelles d'une entrée en vigueur ne peuvent bien entendu pas être correctement évaluées. Compte tenu des éléments à sa disposition, le Gouvernement répond comme suit aux questions posées.

Question 1 : Quelle est la position du Gouvernement sur un accord visant à faire passer des tâches actuellement assumées par l'Etat jurassien en mains privées ?

Le Gouvernement partage l'avis du Conseil fédéral quant au fait que la Suisse n'entend pas prendre d'engagements lorsqu'il existe des restrictions légales liées à l'accès aux marchés, comme par exemple dans les domaines de l'énergie (électricité), de l'éducation publique, de la santé, des transports publics ou encore de la poste. Chaque pays est libre dans les négociations de l'ACS de contracter les engagements qu'il entend.

Question 2 : Le Gouvernement peut-il se faire une idée des impacts d'un tel accord sur les services de l'Etat et leur fonctionnement ?

Non, il est prématuré d'évaluer pour l'heure les impacts éventuels d'un accord qui en est encore au stade des négociations.

Question 3 : Quelles pourraient être les conséquences pour nos services publics de leur placement sous la compétence juridictionnelle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ?

La question mériterait d'être évaluée une fois les propositions définitives connues.

Delémont, le 28 octobre 2014

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le Chancelier

Jean-Christophe Kübler